

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 157

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Le Fur, M. Gosselin, M. End, M. Cordier, M. Bony, M. Hetzel, M. Tryzna, Mme Minard,  
M. Liégon, M. Bourgeaux, Mme Bonnivard, M. Ray et M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« « one health » »

les mots :

« « une seule santé » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cohérence avec l'article 2 de la Constitution et les dispositions de la loi Toubon relatives à l'emploi de la langue française, le présent amendement vise à privilégier la terminologie française à la terminologie anglaise.